

## Non à la répression antisyndicale

**N**otre camarade Eric Colin, responsable CGT pénitentiaire de la région Rhône-Alpes-Auvergne, doit comparaître le 18 mars 2015 devant le tribunal correctionnel pour outrage à l'encontre de la directrice de son établissement pénitentiaire.

Son « soi-disant » méfait daterait du 3 juin 2013, journée de mobilisation des personnels pénitentiaires à Moulins. Il était, ce jour, dans l'action pour dénoncer la suppression de postes à la Maison d'arrêt. Il était avec ses camarades de lutte en mobilisation pour la défense des conditions d'exercice des personnels et pour la défense du service public.

Responsable syndicaliste et assumant pleinement ses fonctions, Eric était en première ligne de l'action, comme il se doit. Accusé à tort par sa direction, il pourrait être condamné injustement.

Trop souvent des militants sont trainés devant les tribunaux sous diverses accusations qui masquent mal une volonté de bâillonner l'expression syndicale et d'entraver l'activité militante.

Il est vrai que les coups que nous subissons sont nombreux et de plus en plus violents. Ils impactent nos conditions de vie et de travail. Comment ne pas réagir face à tant d'attaques et face à la politique de casse du service public ?

Si délit il y a, c'est plutôt celui de cautionner cette casse et d'imposer aux personnels des conditions d'exercice indignes !! La justice ne doit pas se laisser fourvoyer !! Notre action militante est bien au service de l'intérêt général.

L'UGFF-CGT soutient notre camarade et s'associe à la solidarité déployée ces derniers mois par les différentes organisations de la CGT.

**En solidarité avec Eric, une délégation de l'UGFF sera présente au rassemblement du 18 mars à Moulins pour une relaxe et contre la criminalisation de l'action syndicale!**